



VILLE DU PRADET

APPEL A CANDIDATURE : **SOIREE NOSTALGIE 2026**

*** STANDS BUVETTE ET MICRO-BRASSERIE ***

CONSOMMATION SUR PLACE

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hôtel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL, 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Soirée Nostalgie « Années 80 » – Jeudi 16 juillet 2026

Nombre de personnes attendues : 2500 en simultanée / 3000 sur la soirée

Implantation : Parc Cravéro - 83220 LE PRADET

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration et de buvette durant la manifestation dite **Soirée Nostalgie « Années 80 »**. Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de denrées alimentaires et de boissons dans le Parc Cravéro durant la manifestation précitée.

Cet appel à candidature est uniquement pour les stands **buvette et micro-brasserie**.

Les emplacements restauration au format truck font l'objet d'un appel à candidatures à part.

III. Caractéristiques principales :

a) Dates et horaires de l'évènement : Soirée Nostalgie « Années 80 » – Jeudi 16 juillet 2026 de 19h à 00h00.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du :

**Jeudi 16 juillet à 14h00 - pour l'installation des stands entre 14h et 16h00
Jusqu'à minuit heure de démontage de l'évènement.**

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement.

b) Prix de l'emplacement « Buvette » ou « Micro-brasserie » : 100 € l'emplacement alloué de 6mx3m

c) Information concernant le montage et le démontage de votre stand :

La parcelle mise à disposition du professionnel sélectionné sera implantée au niveau du bassin dans le Parc Cravéro et sera mise à sa disposition **à partir de 14h00**. Les stands devront être complètement opérationnels **à 18h30**. La surface allouée ne pourra pas excéder 6mx3m.

Les exposants devront procéder au démontage de leur stand immédiatement après la manifestation, soit **à partir de minuit**.

d) Mis à disposition par la ville du Pradet :

- Un point d'eau sera présent à proximité immédiate, pas de raccordement
- Un coffret électrique sera fourni par les organisateurs pour chaque exposant déployant une puissance maximale de 6 KW.
- Des tables et des Mange-debout seront installés par l'organisation afin de permettre la restauration du public sur place

II Cahier des charges et notation

a) Cahier des charges des stands buvettes et Micro-brasserie

- Les exposants sont autorisés à vendre tous types de boissons avec ou sans alcool : bière, vin, champagne, softs, mocktail, cocktail, thé, café, chocolat (...) aucune boisson alcoolisée de 4ème groupe ne sera autorisée.
- Les buvettes devront proposer obligatoirement des petites bouteilles d'eau en nombre suffisant
- Les exposants ne pourront en aucun cas proposer à la vente des denrées alimentaires.
- Les exposants doivent fournir tous les contenants nécessaires au service de leurs boissons : Eco-gobelets, gobelets plastiques, eco-gobelet à pied (..) Le verre est proscrit.

Aucun contenant en verre ne pourra être vendu sur les stands.

- Les stands devront être occupés et en service en permanence pendant les heures d'ouverture au public. Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun article avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation de celle-ci.
- Les exposants doivent veiller à prévoir les stocks suffisants pour permettre le service du public durant toute la durée de la manifestation.

b) Nombre d'emplacement à pourvoir et format

➤ Le stand « Buvette » : 1 emplacement de type stand

Uniquement au format 6m x 3m

➤ Micro-brasserie en stand : 1 emplacement de type stand

Seuls les professionnels répondant au cahier des charges ci-dessous pourront prétendre aux emplacements « Micro-brasserie » :

- La brasserie fournie à l'organisation un extrait de Kbis dont le code APE est 1105Z

Les Micro-brasseries ne pourront pas déposer un double dossier en buvette qui sont des emplacements dédiés aux professionnels qui ne remplissent pas le cahier des charges « Micro ».

Les brasseurs sont autorisés à vendre également des boissons softs.

c) Les critères de notation des stands buvette et micro-brasserie - sur 20 points :

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous. Le candidat ayant obtenu la meilleure note au classement final sera retenu.

Critère N° 1 : La diversité de l'offre 10 points

Nombre de boissons avec alcool : 5 points (Note au prorata du plus offrant).

Nombre de boissons sans alcool : 5 points (Note au prorata du plus offrant).

Critère N° 2 : Esthétique – Joindre une photo NON IA

Tenue et esthétique du stand : 4 points - thème années 80

Décoration de votre stand (2 points)

La tenue (2 points)

Nous fournir une photo ou une description très précise, des éléments qui la composeront afin de nous permettre d'en juger. Sans information de votre part, vous n'obtiendrez aucun point.

Critère N° 3 : Débit de service - 8 points

La note sera attribuée au regard de la pertinence, de la cohérence et de l'efficacité des moyens humains, matériels et organisationnels proposés afin de garantir un service rapide et fluide au public.

Capacité annoncée à servir un volume important de clients en période d'affluence -
3 points

Expérience sur des événements similaires - 2 points

Nombre de personnes dédiées au service et équipements - 3 points

❖ Pièces à fournir obligatoirement à votre dossier de candidature :

- Le **Bulletin de candidature** complété et signé
- Toutes les informations nécessaires à la notation du candidat sur la base des critères détaillés ci-dessus.
- Photo et/ou autres éléments pour permettre de noter le critère « Esthétique »
- Le règlement de la manifestation daté et signé
- Le règlement de l'emplacement par **Chèque à l'ordre de « Trésor Public »**
- La **Copie de l'attestation d'assurance**
- La **Copie** de la **pièce d'identité** de la personne habilitée à engager la participation de l'exposant
- Une **Copie extrait K-Bis (- 3 mois) ou récépissé de déclaration en Préfecture**
- **Code APE / N° SIRET**
- **Attestation RSI pour les auto-entrepreneurs**

Seuls les dossiers complets et reçu dans les délais seront examinés par la commission.

Date de réception des dossiers : Au plus tard le lundi 1^{er} juin 2026 à 17h00

Date des retours de la commission :

Au plus tard le lundi 8 juin 2026

Date de publication le 13 mai 2026



VILLE DU PRADET

A COMPLETER PAR LE CANDIDAT

NOTATION – BRASSERIE ET BUVETTE STAND

Critère N°1 : Diversité de l'offre

Carte des boissons softs – 4 points : AU PRORATA DE L'OFFRE LA PLUS COMPLETE

Carte des boissons alcoolisées – 4 points : AU PRORATA DE L'OFFRE LA PLUS COMPLETE

Faire une annexe au besoin –

Nom du restaurateur :

NOMBRE	CARTE DES BOISSONS DITES « SOFTS »
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	

NOMBRE	LISTE DES BOISSONS ALCOOLISEES (groupe 3)
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	



VILLE DU PRADET

A COMPLETER PAR LE CANDIDAT
NOTATION – BRASSERIE ET BUVETTE STAND

Critère N°3 : DEBIT DE SERVICE – 8 points

Nom du restaurateur :

Capacité à servir un volume important de clients en période d'affluence – 3 points

Estimation de capacité :

- Nombre estimé de clients pouvant être servis par heure :
- Temps moyen estimé pour servir un client :

Expériences similaires - 2 points

Indiquer les événements ou prestations similaires déjà réalisés :

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.

Les employés et les équipements prévus - 3 points

Équipements

Quantité

Caisses / terminaux de paiement

Tireuses à bière

Réfrigérateurs

Nombre d'employés

Autres équipements (préciser)

.....

.....